



Grenville-sur-la-Rouge

Avis public de la tenue d'une consultation écrite

(état d'urgence sanitaire)

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES COMMENTAIRES À PROPOS DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-935-05-2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

1. Lors de la séance tenue le 26 mai 2021, le conseil a adopté le **premier projet de règlement numéro RU-935-05-2021**, modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter un usage additionnel de type fermette (article 132) au sein de la zone RU-04:
 - Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant à l'ANNEXE 2 : Grilles des spécifications, aux DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU ZONAGE, l'ajout de l'article 132 au sein de la zone RU-04;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Adresse postale :

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge (Québec)
J0V 1B0

OU

Adresse courriel :

info@gslr.ca

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, dont l'adresse est : grenvillesurlarouge.ca.

Avis donné le 28 mai 2021

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier